



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

DR

P.V. CPTES 01

**Commission des Comptes**  
**Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2022**

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 1 décembre 2021
2. 8084 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2021
  - Désignation d'un rapporteur
  - Examen des comptes
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

\*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Tess Burton, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, M. Charles Margue, Mme Jessie Thill

M. Laurent Scheeck, Secrétaire général de la Chambre des Députés  
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe  
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint

M. Damian Rychlicki, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Chantal Gary, Mme Lydia Mutsch

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

\*

Présidence : M. Marc Lies, Président de la Commission

\*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 1 décembre 2021  
  
Les membres de la commission n'ont pas émis de commentaires par rapport au procès-verbal de la réunion du 1er décembre 2021 relative aux comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2020 et ledit procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.
2. 8084 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2021

- Désignation d'un rapporteur

Sur proposition des membres de la commission, Monsieur Marc Lies est désigné rapporteur des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2021.

- Examen des comptes

Le Président de la commission donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

L'orateur invite les membres à une rétrospective sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 qui permettra aux membres de se faire également une impression quant au fonctionnement de l'Administration.

Le Secrétaire général rappelle que le budget pour l'exercice 2021 a été adopté par les membres du Bureau en date du 17 juin 2020, soit en plein état de crise, une période fortement marquée par une incertitude quant à l'évolution de la crise et par conséquent quant aux répercussions sur les finances publiques. Pour cette raison, les responsables de l'administration budgétisaient leurs dépenses avec prudence en évitant à prendre de risques. À cet égard, l'orateur se réfère à l'exercice 2020 au cours duquel les dépenses ne dépassaient pas, de loin, le budget. Cependant la Chambre a dû engager ses fonds pour d'autres dépenses que celles prévues lors de l'établissement du budget.

Pour l'exercice 2021, le budget prévoyait des dépenses à hauteur de 48 millions euros, soit 2 millions euros de plus que le budget précédent. Cependant, la dotation à charge du budget de l'État demandée pour 2021 était la même que pour l'exercice 2020, à savoir de 42.599.000 euros, en raison de l'incertitude quant à l'impact de la crise sanitaire sur les finances publiques. Le surplus de dépenses budgétisées devait alors être financé au moyen d'un recours à la réserve à hauteur de 5,3 millions euros. Cette décision, prudente et stratégique du Président et des membres du Bureau, de demander la dotation de 2020 également pour 2021 a permis d'augmenter de façon responsable le budget de la Chambre afin de garantir son opérationnalité sans cependant grever substantiellement le budget de l'État. L'orateur souligne qu'il est certes important pour la Chambre d'avoir une saine réserve qui lui permet d'investir dans les technologies de l'information, dans la coopération entre les institutions ainsi que dans la digitalisation afin de gagner en efficacité. Or, il précise que la Chambre n'est cependant pas un établissement bancaire et donc elle ne doit pas viser à accumuler des fonds sans raison surtout dans une période d'intérêts bas, voire même négatifs.

Dans ce contexte, le Secrétaire général explique que les membres du Bureau s'efforcent à budgétiser les dépenses et à les dépenser de manière la plus précise et grâce à une réserve saine, différentes lignes budgétaires peuvent être dépassées sachant que des économies pourront être réalisées sur d'autres lignes budgétaires.

L'orateur tient à remercier le responsable du service financier pour son approche budgétaire et comptable qui vise une optimisation et une responsabilisation selon le principe de bonne gestion financière. Le but étant d'un côté une efficacité et une prévisibilité, mais également une transparence au niveau de l'engagement des deniers publics de l'autre côté. Un exemple cité par le Secrétaire général dans ce contexte est le nouveau *modus operandi*

du recours à la réserve qui est désormais affectée aux articles budgétaires selon les besoins. Ainsi l'affectation de la réserve est également contrôlée par le Contrôleur financier.

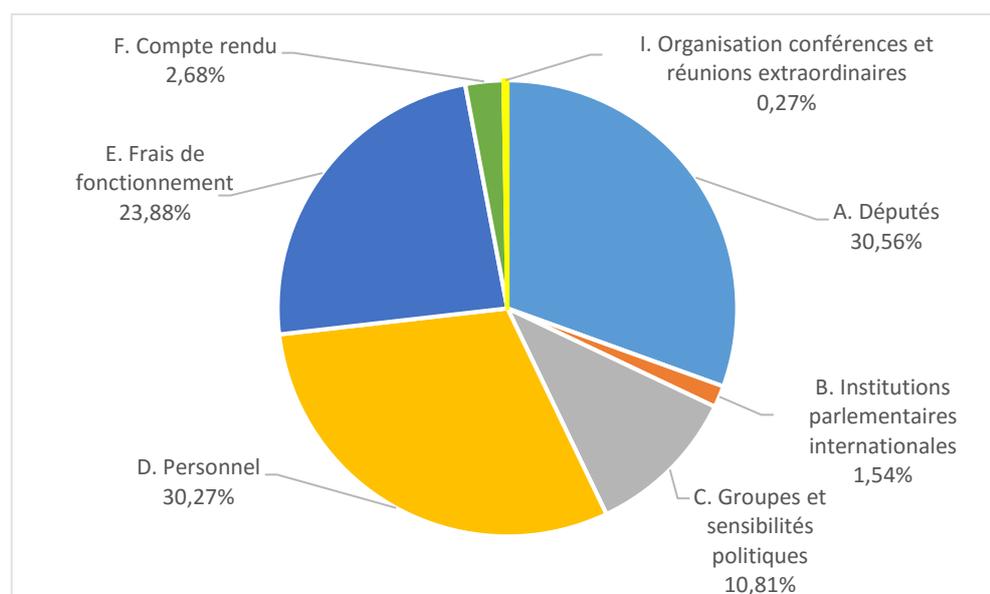
Pour conclure, le Secrétaire général explique aux membres de la commission qu'en 2022 il n'y a pas eu de recours à la réserve et que pour 2023 4,4 millions euros seront puisés de la réserve entre autres en raison du projet immobilier « Gilly ».

Le Président donne ensuite la parole au responsable du service financier qui présente en détail les propositions budgétaires de la Chambre des Députés telles qu'arrêtées par le Bureau lors de sa réunion du 17 juin 2020 et la dotation de la Chambre des Députés telle qu'elle a été arrêtée par la loi du 19 décembre 2020 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021 :

Budget des dépenses	48.076.213 €
Budget des recettes	110.160 €
Dotation budgétaire demandée	42.599.000 €

L'orateur rappelle que lors de l'arrêt du budget de la Chambre des Députés pour l'exercice 2021, les membres Bureau avaient décidé de maintenir la dotation à charge du budget de l'État pour 2021 à hauteur de celle de 2020, à savoir de 42.599.000 euros, et de recourir pour le surplus à la réserve afin de financer les dépenses budgétisées, soit à hauteur de 5.357.453 euros. Pour l'exercice 2020 le budget de la Chambre se chiffrait à hauteur de 46.764.225 euros.

*Graphique 1 : Répartition par section du budget des dépenses pour l'exercice 2021*



Par ailleurs, le responsable du service financier informe les membres de la Commission de Comptes quant à l'évolution des effectifs de l'administration, à savoir qu'au cours de l'année 2021, 22 agents sont entrés en service (5 fonctionnaires et 17 salariés) et 6 agents ont quitté l'administration (4 retraites, 1 licenciement et 1 démission volontaire dont l'agent en question souhaite

désormais réintégrer l'administration). Au 31 décembre 2021, l'Administration parlementaire comptait 120 agents.

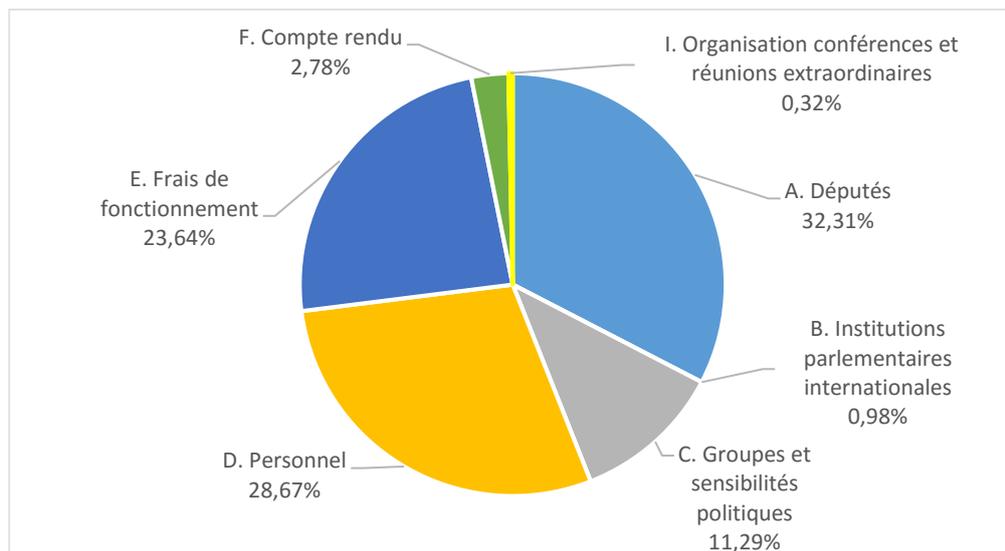
L'orateur continue avec des explications plus détaillées quant à l'exécution du budget de l'exercice 2021.

*Tableau 1 : Comparaison du budget 2021 par rapport à son exécution (par section)*

	Budget (1)	Comptes (2)	Écart (1-2)
<b>Dépenses</b>			
Section A - Députés	14 692 000	14 960 257,76	-268 257,76
Section B - Institutions parlementaires internationales	738 343	454 577,42	283 765,58
Section C - Groupes et sensibilités politiques	5 198 050	5 227 538,87	-29 488,87
Section D - Personnel	14 551 700	13 275 699,14	1 276 000,86
Section E - Frais de fonctionnement	11 479 320	10 946 766,41	532 553,59
Section F - Compte rendu	1 286 800	1 286 368,55	431,45
Section G - Transfert de revenus	0	0	0
Section H - Financement frais campagnes électorales	0	0	0
Section I - Organisation conférences et réunions extraordinaires	130 000	147 212,23	-17 212,23
<b>Recettes</b>			
Recettes - Non ventilées	0	62 632,43	62 632,43
Recettes - Publications	0	70,00	70,00
Recettes - Loyers parkings	110 160	109 631,71	-528,29
Intérêts créditeurs	0	0	0
<b>Budget total</b>			
Dépenses	48 076 213	46 298 420,38	1 777 792,62
Recettes	110 160	172 334,14	62 174,14

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros

*Graphique 2 : Exécution par section du budget des dépenses pour l'exercice 2021*



Ensuite, le responsable du service financier explique aux membres les raisons des dépassements de certains articles budgétaires.

*Tableau 3 : Articles de dépenses dont l'exécution représente un dépassement > 10.000 euros par rapport au budget 2021*

Article budgétaire	Description	Montant
11.000.10	Indemnités parlementaires	418 899,47
11.300.20	Remboursement prime casco	11 719,66
12.301.10	Indemnités de secrétariat	18 574,15
12.011.50	Frais de route et de séjour - OSCE	17 700,57
35.060.50	Contribution au budget - APF	15 380,00
35.060.60	Contribution au budget - OSCE	16 599,00
33.000	Crédits de fonctionnement	29 488,87
11.002.10	Salariés – Rémunérations de base	234 288,56
11.002.30	Salariés – Charges sociales patronales	32 317,39
11.002.40	Salariés – Allocations de repas	21 079,43
12.050.80	Achat de services auprès de POST – Voies louées et lignes ISDN	15 028,84
12.060.40	Location et entretien des installations de télécommunications – Téléphonie mobile	13 361,07
12.080.60	Bâtiments : exploitation et entretien - Surveillance	34 417,60
12.120.10	Frais d'experts et d'études	273 291,95
12.170.20	Installation audio-visuelle	248 280,23
12.303.20	Frais de représentation – Charges du Bureau	391 313,52
12.305.10	Achats de biens et de services spécifiques – Chamber TV	89 923,64
74.080.10	Acquisition de mobilier de bureau	50 223,33
12.191.10	Organisation conférences et réunions extraordinaires	17 212,23

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros

Le responsable du service financier évoque également que l'impact financier de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du budget de la Chambre des

Députés pour l'exercice 2021 qui est estimé à environ 391.455 euros (en 2020 450.000 euros).

Ainsi, l'orateur informe les membres que les comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2021 renseignent des dépenses totales effectives de 46.298.420,38 euros ce qui représente une moins-value de 1.777.792,62 euros par rapport aux prévisions budgétaires, soit un écart de - 3,7% (en 2020 une moins-value de 3.203.682,55 euros, soit un écart de - 6,85%).

Le montant de 2.721.062,79 euros, compris dans le montant des dépenses totales effectives, est reporté à titre des restants d'exercices antérieurs à l'exercice suivant afin de régler des dépenses engagées au cours de l'exercice budgétaire 2021.

Pour conclure, le responsable du service financier informe les membres de la commission qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Chambre des Députés disposait d'une réserve de 9.964.822,41 euros.

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Les membres de la commission n'ont pas émis de commentaires par rapport au projet de rapport et ledit projet est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 3. Divers

La discussion porte sur le financement par un groupe politique d'une publicité de campagne électorale pour les prochaines élections communales.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**